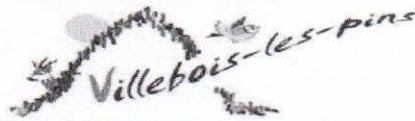


COMMUNE DE VILLEBOIS LES PINS
05700 VILLEBOIS LES PINS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°D N 11-04- 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS-LES-PINS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marianne ROUX – Maire -

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 6

Etaient Présents : Mesdames ROUX Marianne, NORIS Jennifer,

Messieurs : GERMAIN Jean-Claude, GIORDANO Bernard, POREE Franck

Absente : Madame BOUSQUET Stéphanie.

Monsieur GERMAIN Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

Objet : Soutien à la candidature du Parc naturel régional des Baronnies provençales au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est engagé dans une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) pour protéger et valoriser la qualité du ciel nocturne. Conformément aux axes II.2.1 et III.2.1 de la Charte « Promouvoir par l'éveil des sens, une "destination nature" qui a du sens » et « Promouvoir la sobriété énergétique et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques », le Syndicat mixte sollicite le soutien des communes du périmètre de la future RICE.

Il est ainsi proposé que la commune de Villebois les Pins s'engage, dans la mesure de ses moyens, à ne pas dégrader la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne. Cela se traduit par :

- la mise en œuvre des dispositions de la législation actuelle visant à prévenir, limiter ou supprimer les nuisances lumineuses, de la loi de transition énergétique relatives à l'exemplarité énergétique et environnementale des installations et celles de la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages. - appliquer, voire faire appliquer, les dispositions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction, la limitation des nuisances lumineuses
- la sensibilisation des habitants aux impacts liés à la pollution lumineuse (biodiversité, santé humaine, confort, observation astronomique, dépenses énergétiques et financières, etc.)
- la mise en œuvre, si nécessaire, de travaux de modernisation du parc d'éclairage public en respectant les préconisations techniques du Parc intégrées dans le dossier de candidature à la labellisation.

L'objectif est de réduire la quantité globale de lumière émise la nuit. Cette démarche participera à améliorer l'environnement nocturne de la commune de Villebois les Pins et à soutenir la candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » portée par le Parc des Baronnies provençales.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 026-212603740-20250416-110420254-DE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Soutient** la candidature du Parc des Baronnie provençales au label RICE
- **S'engage** à mettre en place des actions destinées à protéger et améliorer la qualité du ciel et de l'environnement nocturne

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marianne ROUX

